

2018-2019



ÉLÉMENTAIRE
ACTIVITÉS
ORGANISÉES
PAR LA
VILLE DE PARIS

DES ACTIVITÉS POUR TOUS LES ENFANTS ADAPTÉES À LEUR ÂGE



Paris veut offrir à chaque enfant les meilleures conditions de réussite dans une école accueillante et bienveillante. La ville organise de nombreuses activités pour contribuer à l'épanouissement de chaque enfant, lui permettre de comprendre le monde dans lequel il vit, d'apprendre à apprendre, de développer son esprit critique et d'analyse, de découvrir et développer ses talents et d'acquérir son autonomie.

Le midi (11h30 - 13h30)

Pendant le temps du midi, les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation de l'école. La Caisse des écoles de votre arrondissement veille à l'équilibre alimentaire et à la qualité des repas servis et les animateurs incitent votre enfant à goûter tous les aliments proposés, sans pour autant le forcer.

Inscriptions auprès du directeur d'école ou de la caisse des écoles.

Les ateliers gratuits du mardi et du vendredi (15h - 16h30)

Les ateliers sont organisés autour de 6 thèmes auxquels chaque enfant sera amené à s'initier au cours de sa scolarité : arts du spectacle ; image, cinéma et arts numériques ; arts plastiques et loisirs créatifs ; sciences et techniques ; découverte des civilisations, du patrimoine et des langues ; environnement et prévention. De nombreux ateliers sont organisés en lien avec les autres équipements de la Ville (conservatoires, centres d'animation, bibliothèques).

Votre enfant choisit 2 ateliers par trimestre, dans le cadre d'un parcours de découverte à l'année.

Chaque atelier est encadré par les équipes d'animation, des personnels culturels et sportifs ou des partenaires associatifs.

Pour les ateliers de proximité (bibliothèque, musée, parcs), des accompagnateurs assurent la sécurité des déplacements de votre enfant.

Inscriptions auprès du Responsable Éducatif Ville.



Les études et ateliers bleus (16h30 - 18h)

Pendant les études surveillées, des enseignants et des animateurs aident votre enfant à réviser ses leçons. Votre enfant peut également bénéficier d'un atelier lecture gratuit dans la bibliothèque-centre de documentation installée dans l'école. Dans les écoles en éducation prioritaire, un accompagnement scolaire peut être proposé : club « Coup de pouce » au CP, atelier « lecture, écriture et mathématiques » au CM2. Les « Ateliers bleus » sont des ateliers d'initiation sportifs, artistiques et culturels assurés par des associations et des clubs sportifs sélectionnés par la Ville de Paris.

Inscriptions auprès du directeur d'école ou sur www.paris.fr/facilfamilles.

Le centre de loisirs du mercredi après-midi (13h30 - 18h)

Le centre de loisirs propose des activités culturelles, sportives ou de plein air variées et de nombreuses sorties sont organisées. Votre enfant peut être accueilli dans toutes les écoles de Paris. Il est cependant nécessaire de l'inscrire et l'inscription vaut pour tous les mercredis de l'année. Vous pouvez désinscrire votre enfant à tout moment dans l'année sauf pendant les périodes de vacances scolaires.

Inscriptions sur www.paris.fr/facilfamilles.

Renseignements auprès du Responsable Éducatif Ville.



Les activités commenceront la première semaine de la rentrée, à l'exception des ateliers bleus

UNE ÉQUIPE À L'ÉCOUTE DE VOTRE ENFANT

Les enfants sont pris en charge par une équipe composée d'animateurs et d'intervenants extérieurs. 80% minimum des agents sont titulaires ou en cours d'obtention du BAFA, ou d'un diplôme équivalent. L'équipe est placée sous la responsabilité du Responsable Éducatif Ville (REV) qui est votre interlocuteur pour toute question relative aux activités de votre enfant. Ses coordonnées sont affichées à l'école. Vous pouvez le rencontrer à l'issue des temps péri et extra scolaires, n'hésitez pas à vous adresser à lui !

Vous trouverez également des informations sur les activités pratiquées par votre enfant, sur l'équipe d'animation, sur les réunions de parents ou sur les journées portes ouvertes dans les vitrines situées à l'extérieur de l'école.

L'organisation des entrées et sorties est contrôlée par le directeur de l'école et le REV. Remplissez l'emploi du temps périscolaire ainsi que la fiche administrative et sanitaire pour chacun de vos enfants. Remettez les documents renseignés au Directeur d'école ou au Responsable Éducatif Ville de l'école de votre enfant.

Si votre enfant est en situation de handicap, parlez-en également au REV qui vous orientera entre les différentes possibilités d'accueil.

LES TARIFS

Si les ateliers périscolaires du mardi et du vendredi sont entièrement gratuits, certaines activités sont payantes : restauration scolaire, études, ateliers bleus et centres de loisirs. Les tarifs sont établis en fonction de votre quotient familial c'est-à-dire selon vos revenus et la composition de votre famille. Adressez-vous à la Caisse des écoles de votre arrondissement pour faire calculer votre tranche tarifaire ou transmettez à la mission

Facil'Familles votre numéro d'allocataire CAF.

www.paris.fr/facilfamilles
ou 210 quai de Jemmapes 75010 Paris

À SAVOIR :

- Les professeurs de la Ville de Paris assurent l'enseignement des arts visuels et plastiques, de la musique et de l'éducation physique et sportive aux côtés des enseignants.
- Le samedi matin, dans une quarantaine d'écoles, les enfants de 6 à 12 ans peuvent s'initier gratuitement à des activités d'expression, de création et bénéficier d'animations sportives.
- Le parcours de sensibilisation musicale permet à chaque élève de cours préparatoire de découvrir la pratique de la musique en lien avec le conservatoire.
- En élémentaire, les enfants sont chaque année invités à voter pour un projet pour leur école dans le cadre du budget participatif des écoles.
- Pensez aussi au centre sportif, au centre d'animation, à la bibliothèque qui proposent aussi des activités pour les enfants.